

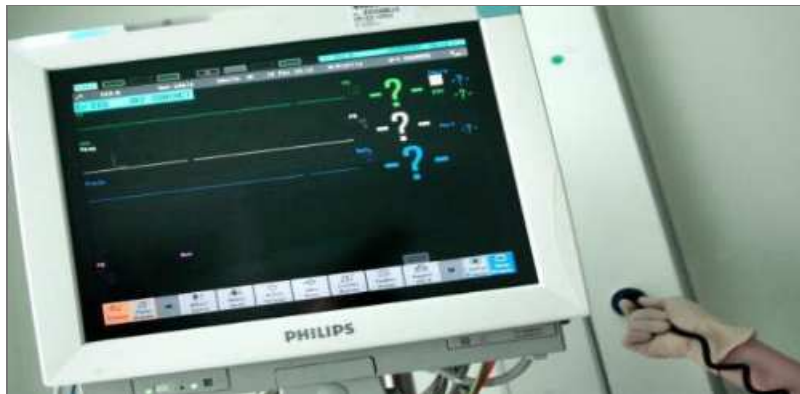


Act. 24.05.2010 22:54 Pub. 24.05.2010 21:38

Les lois sur l'euthanasie ont un an

«Certains médecins la pratiquent, d'autres non»

LUXEMBOURG - Les lois sur l'euthanasie et les soins palliatifs sont en vigueur depuis un an.






L'ADMDL souligne l'importance de la loi, qui permet au patient, en fin de vie de «choisir» la manière dont il part.

(Photo: editpress)

Le Grand-Duc avait préféré écouter le Vatican plutôt que le Parlement», se souvient Jean Huss, vice-président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité-Luxembourg (ADMDL). Malgré le pataquès constitutionnel du printemps 2010, la loi sur l'euthanasie a été promulguée et est appliquée.

boîte interactive

-  [Dossier: «La direction d'un hôpital ne peut refuser l'euthanasie»](#)
-  [Sondage: L'euthanasie](#)
-  [Lire: Euthanasie: mieux protéger les médecins](#)

«On sait qu'il y a déjà eu des euthanasies, mais on ne sait pas combien, un premier bilan doit être fait en 2011 après deux ans d'application», précise Christophe Schiltz, président de l'ADMDL. «Certains médecins la pratiquent, d'autres non», chaque praticien étant libre de faire ce que lui dicte sa conscience. D'où l'importance, selon l'ADMDL, de discuter avec son médecin traitant pour connaître son point de vue et ce qu'il est prêt à faire.

Mais aussi de remplir ses dispositions de fin de vie et de les renvoyer à la commission de contrôle et d'évaluation de la loi sur l'euthanasie. «Chacun, même jeune, peut se retrouver confronté à une telle situation, suite à un accident, par exemple», souligne Jean Huss.

D'autant que, selon l'ADMDL, il y a confusion entre la «directive anticipée» de la loi sur les soins palliatifs et les «dispositions de fin de vie», la première n'étant pas enregistrée et ne permettant pas d'être euthanasié.

Jérôme Wiss

Partager cet article sur ...



Commentaires (2 Commentaires)

admdl

félicitations

auteur: zaza le: 25.05.2010 10:52

[Voir tous les commentaires](#)

Votre commentaire sera publié après vérification. Tout propos à caractère blessant, raciste ou injurieux sera supprimé.

Nom/Prénom:

Titre:

Votre commentaire

(max. 300 car.):
